
CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



TOULON • LA SEYNE-SUR-MER • HYÈRES • SIX-FOURS-LES-PLAGES • LA GARDE • LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU • OLLIOULES • LE PRADET • CARQUEIRANNE • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • LE REVEST-LES-EAUX



Parce que la relance de l'activité est une priorité gouvernementale qui doit profiter à tous les territoires, les années 2021 et 2022 marquent le début d'une nouvelle ère de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales avec le lancement des nouveaux *Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE)*.

Mais, bien plus qu'un simple contrat, le CRTE offre un cadre contractuel qui poursuit un double objectif :

- il prend en compte les spécificités et les enjeux des bassins de vie qui constituent le socle du projet de territoire défini par les acteurs locaux pour six ans et qui sont au fondement de ce nouveau type de partenariat entre l'État et les collectivités;
- il consacre une relation de travail innovante entre l'État et les collectivités, fondée sur des échanges réguliers.

Se voulant évolutif et intégrateur, le CRTE de la Métropole Toulon Provence Méditerranée propose une approche cohérente des politiques publiques, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de santé, de sport, de culture, de mobilités, de développement économique, d'emploi ou encore de revitalisation urbaine.

Ayant pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, le CRTE métropolitain s'inscrit :

- dans le temps court du plan *France Relance*, avec des actions ayant un impact important pour la reprise de l'activité sur le territoire, dans un contexte de crise sanitaire aiguë;
- dans le temps long, en forgeant un projet stratégique global ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE métropolitain intègre les dispositifs territoriaux d'accompagnement de l'État, considérablement renforcés par plus de 700 millions d'euros de crédits du plan *France Relance*, qui ont été mobilisés sur le territoire métropolitain depuis un an.

Le suivi des projets portés par la Métropole s'effectuera dans le cadre d'une gouvernance constructive et partagée, à même de faire émerger une dynamique partenariale large et de porter les ambitions d'un territoire bénéficiant d'une forte attractivité.

Evence RICHARD

Préfet du Var



Parce que seul on va plus vite mais qu'ensemble on va plus loin, l'État et la Métropole ont su unir leurs forces au service des habitants et du dynamisme de notre territoire.

Depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent, l'État a répondu présent par des mesures d'urgence essentielles pour notre économie. Plus de 15000 entreprises ont bénéficié d'un fonds de solidarité de 145 millions d'euros. Dans le cadre du plan France Relance et des divers dispositifs ou appels à projets nationaux et régionaux, un nouvel accompagnement financier représente, au total, plus de 700 millions d'euros pour soutenir la commande publique sur l'ensemble de nos douze communes.

Un engagement historique ! Ainsi, par exemple, dans le cadre du Ségur de la Santé, 111 millions d'euros seront consacrés à la restauration des capacités financières et au développement de nos établissements de santé notamment le Centre hospitalier intercommunal de Toulon-La Seyne et l'hôpital de Hyères.

Aujourd'hui, c'est un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qui vient sceller cet engagement commun de la Métropole et de l'État en renforcement du Projet métropolitain autour de nos priorités : la transition écologique, la compétitivité, l'innovation et la cohésion sociale.

Près de 56 millions seront investis par l'État dans le cadre de ce contrat. Ils permettront de mener à bien quatorze projets structurants qui concernent bien sûr les douze communes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Aujourd'hui encore c'est ensemble que nous construisons le territoire de demain. Ainsi, pas moins de 40 millions d'euros seront consacrés à la mise en œuvre d'un Transport en commun en site propre (TCSP) dans cet élément majeur de la transition énergétique et de la politique de la Métropole en faveur de la protection de l'environnement.

Dans le même temps, cet apport de l'État permettra de cofinancer, notamment, l'électrification de nos ports, la rénovation globale de l'Opéra, l'aménagement du sentier du littoral, le renouvellement des réseaux d'eau potable et les réseaux d'eaux usées des communes de la Métropole, d'apporter l'eau à Porquerolles et d'installer une production de biogaz à la station d'épuration de l'Almanarre.

Ensemble, une fois encore, nous devons démontrer que l'avenir de la France et la vie des gens reposent sur une parfaite complémentarité entre l'État et les territoires.

Hubert FALCO

Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
Maire de Toulon - Ancien Ministre

Un territoire à vivre

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est composée de 12 communes, sur 36 641 hectares dont 200 km de littoral (incluant les îles d'Hyères) avec une population de 449 118 habitants, soit 41 % des habitants du Var. La ville-centre, Toulon, compte 180 645 habitants, représentant ainsi plus de 40 % de la population métropolitaine.

Troisième pôle urbain de la façade méditerranéenne du Sud-Est de la France, après la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la Métropole Nice Côte d'Azur, la Métropole Toulon Provence Méditerranée constitue un pôle métropolitain structurant dans le rayonnement national et régional. Elle contribue à l'attractivité internationale de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, tant par la recherche et l'innovation maritime que par le développement urbain et touristique (port connecté, ville durable méditerranéenne) mais également par la présence d'un pôle de défense national et international sur son territoire.

Métropole rayonnante, Toulon Provence Méditerranée est aussi et surtout une métropole de proximité au service de ses habitants, une métropole de cohésion sociale qui valorise l'échelle communale comme lieu d'expression de la démocratie et du vivre ensemble à l'échelle des quartiers.

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

1

Le projet métropolitain de Toulon Provence Méditerranée se développe autour de 3 axes

Une Métropole écoresponsable : soucieuse de son patrimoine exceptionnel qu'il est impératif de protéger face à la raréfaction des ressources et aux difficultés climatiques. Toulon Provence Méditerranée met en œuvre et favorise les modes d'organisation collective plus sobres en énergie et les méthodes alternatives. Elle lutte contre toutes les formes de pollution (air, eau, déchets, ...). Elle renforce également ses ambitions en termes de réduction des vulnérabilités liées aux inondations et aléas climatiques. La Métropole ambitionne de ramener la nature en ville afin d'offrir un cadre de vie de qualité.



La Métropole TPM roule branchée !

2

Une Métropole accueillante et solidaire : la Métropole se positionne au service du bien-vivre de ses habitants. Elle favorise un développement urbain responsable répondant aux nécessités du territoire, conforte les liens sociaux et intergénérationnels et facilite les mobilités. Elle développe également des politiques sportives et culturelles ambitieuses, avec une offre particulièrement riche et variée.



Un territoire où il fait bon vivre

3

Une Métropole maritime compétitive et innovante : la Métropole assure la promotion méditerranéenne et internationale du territoire, notamment auprès des acteurs économiques des filières majeures que sont la mer, la sécurité, la défense et le numérique. Elle favorise la création d'emplois et d'activités durables par le soutien à l'innovation, à l'excellence académique, à l'entrepreneuriat et au développement des pôles de compétitivité, en capitalisant sur l'opportunité que représente la façade maritime. Elle investit pour le territoire, notamment en matière portuaire, et poursuit son développement touristique qui contribue au rayonnement de la Métropole.



Les pôles de compétitivité

Les objectifs du Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique

Ce contrat a vocation à porter les principales politiques publiques partenariales aujourd'hui couvertes par de nombreux contrats passés entre l'État et la Métropole. Comme le Contrat d'Avenir Etat-Région 2021-2027 - dont il déclinera les orientations sur le territoire - ce Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique (CMRTE) propose un cadre permanent de référence pour les élus de la Métropole, les communes, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action Logement, Caisses de protection sociale...).

Transition écologique

La Métropole entend poursuivre son développement en s'appuyant sur des volontés fortes : optimiser l'usage des ressources, préserver l'environnement, s'appuyer sur le tissu économique local, préserver la qualité de vie, faire appel à des méthodes alternatives écoresponsables. Toulon Provence Méditerranée souhaite ainsi accélérer son action en faveur d'un modèle de développement orienté vers une cité verte et durable. Elle s'appuie pour cela sur les fondements suivants :

- la préservation et la mise en valeur de la biodiversité marine et littorale du territoire ;



L'emploi d'énergies renouvelables

- le développement de l'emploi d'énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles et l'amplification d'économies d'énergie à l'échelle du territoire ;
- la lutte contre toutes les formes de pollution, en insistant sur les actions de réduction à la source de ces pollutions ;
- la réduction de la vulnérabilité du territoire aux conséquences du changement climatique, notamment en matière d'inondations, par des aménagements adéquats permettant de réintroduire la nature en ville.



Le jardin Alexandre 1^{er} de Chalucet

Cohésion sociale

Dès sa création, Toulon Provence Méditerranée s'est très fortement engagée pour doter ses habitants et son territoire d'une offre de transports, de logements et d'équipements culturels et sportifs à la hauteur des besoins et de son statut de grande Métropole française.

La poursuite de cet engagement se traduit par plusieurs orientations :

- une politique de l'habitat qui, au-delà des réponses légales et réglementaires, facilite le parcours résidentiel des habitants par la diversification d'une offre adaptée et des logements évolutifs au regard des besoins des seniors, des actifs et des jeunes. Renforcer la mixité et la cohésion sociale et intergénérationnelle fait partie des ambitions du territoire. La Métropole s'engage également dans la performance

Compétitivité et innovation

La Métropole ambitionne d'étendre son rayonnement national et international, en capitalisant sur ses atouts (vitalité de l'économie, de l'industrie et de la recherche liées à la mer, attractivité touristique) et en poursuivant les développements porteurs d'attractivité économique : silver économie, offre d'enseignement supérieur et de recherche, nouveaux espaces économiques, cybersécurité, accueil de tournages.

Par la présence d'un pôle de défense national et international sur son territoire, la Métropole constitue également un acteur majeur des équilibres géopolitiques en Méditerranée. Premier site industriel du Var avec près de 20 000 emplois, civils et militaires, elle doit préserver les intérêts stratégiques de la Défense nationale et permettre son développement. En effet, ces objectifs sont renforcés par la décision de faire du port militaire le site d'accueil du futur porte-avions nouvelle génération et les investissements significatifs engagés par les Armées pour l'accueil de nouvelles frégates et de la nouvelle génération de SNA Barracuda.



TPM, 1^{er} site industriel du Var

Sur le sentier du littoral au Pradet

Un investissement de 56 millions d'euros

L'État et la Métropole Toulon Provence Méditerranée retracent dans le CMRTE les projets d'investissement portés par la Métropole ainsi que les projets des communes qui la composent et qui soutiendront les ambitions du territoire. Ces projets bénéficieront de manière privilégiée du soutien et des concours financiers de l'État et de ses opérateurs.

En effet, la Métropole Toulon Provence Méditerranée présente un programme ambitieux d'investissements sur 2021-2026, avec pas moins d'un milliard d'euros investis sur la période. Cela fait de la Métropole l'un des acteurs majeurs de la commande publique et donc de la relance économique sur le territoire. Le CMRTE est accompagné d'une maquette financière précisant les contributions de l'État et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre des actions qui y sont inscrites.

L'État ménagera un accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice : crédits des mesures du Plan de Relance, crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, la politique de la ville, crédits sectoriels et territoriaux du Contrat de plan État-Région (CPER), dont le CMRTE a vocation à constituer la déclinaison métropolitaine, fonds européens structurels et d'investissement de la politique de cohésion européenne et du plan de relance européen (REACT-EU) en lien avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, autorité de gestion du PO Feder-FSE. Il en ira de même pour les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant la Métropole (FNADT, DETR, DSIL, DSIL Relance, DSIL Rénovation thermique...). Pour les 14 projets de la Métropole identifiés dans l'Accord de Relance au titre des années 2021 et 2022, l'État s'engage à un accompagnement à hauteur de 55 989 652 euros.



Les écoles Kedge et Camondo



Un réseau de bus propres



La rénovation globale de l'Opéra est programmée



L'électrification des quais

Des projets à long terme

Pour les investissements à plus long terme, jusqu'en 2026, l'État intégrera dans le CMRTE différents dispositifs d'intervention. Pour cela, tous les outils budgétaires et d'ingénierie seront utilement appelés à concourir, tant au plan national avec les appels à projets des directions et établissements publics de l'État qu'au plan local.

Certains projets sont dès à présent identifiés comme structurants dans le cadre du

CMRTE : l'opération « De Mayol à Pipady », le réaménagement des plages du Mourillon, l'aménagement du quai d'armement, la réalisation des conservatoires de Saint-Mandrier et Toulon, les acquisitions de bus concourant à la transition énergétique, la création de réserves muséales, le projet « Nature en ville » à La Seyne-sur-Mer. Au titre de l'Opération Grand Site de Giens (OGS) : la réalisation de navettes, de pistes cyclables et la mise en sécurité du port de l'Ayguaud.

Pour les opérations structurantes du CMRTE, l'État s'engage à accorder à la Métropole une enveloppe d'1,5 million d'euros par an, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sur la période 2021-2026. Le Contrat d'Avenir, signé le 5 janvier 2021 entre l'État et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant total de 5,1 milliards d'euros, sera l'un des vecteurs financiers de cette mobilisation.



Un nouveau quartier ouvert sur la mer

France Relance au service des collectivités territoriales

France Relance est pour la Métropole une opportunité importante d'adaptation économique, dans la confirmation et la mutation de ses secteurs pour un territoire résilient en termes de transition écologique, d'emplois durables et de qualité de vie. Sa mise en œuvre doit être rapide pour éviter la persistance des déséquilibres du cycle économique.

Dans le Var, une approche globale du plan France Relance a été mise en place, dès octobre 2020, par les services de l'État afin d'accompagner les porteurs de projets et de valoriser toutes les actions pouvant être labellisées. À cet effet, un guichet unique a été ouvert afin de recueillir et d'orienter tous les projets matures du territoire vers les appels à projets et une équipe a été constituée au sein de la préfecture du Var, en liens réguliers avec la Métropole et son agence de développement économique TVT.

Pour préparer les transitions structurelles et dans le respect des orientations du plan France Relance, l'État s'est engagé envers la Métropole et ses communes à travers une augmentation très significative de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). En 2021, ce sont ainsi plus de 2,7 millions d'euros de DSIL et 1,3 million d'euros de « DSIL relance » qui ont été attribués au territoire métropolitain.

D'autres dispositifs ou appels à projets nationaux et régionaux sont déployés au bénéfice du territoire métropolitain dans le cadre du plan France Relance.

Volet numérique

Des dispositifs ont été créés à destination des collectivités pour l'innovation et la transformation numérique : 32 000 euros ont ainsi été engagés sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre du dispositif des conseillers numériques, le territoire de la métropole bénéficie de 22 conseillers numériques et près de 90 entreprises du territoire métropolitain ont bénéficié de chèques « France Num » pour leur transition numérique.

Volet mobilités et transition écologique

Améliorer la qualité de l'air, conformément aux objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Métropole qui devrait être approuvé début 2022 et fluidifier la mobilité sont des enjeux forts sur ce territoire.

Ainsi, le projet de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) bénéficie d'un accompagnement exceptionnel de l'État à hauteur de 40 millions d'euros dans le cadre du 4^e appel à projets national « transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux ». D'autres projets comme la promenade verte entre l'Université et le boulevard de Tessé à Toulon sont co-financés par l'État.

L'électrification des quais du port de Toulon bénéficiera d'un co-financement de l'État à hauteur de 3,175 millions d'euros.

L'État soutient le développement de projets ferroviaires sur le territoire métropolitain. Dans le cadre de la Ligne Nouvelle Provence

Côte d'Azur (LNPCA), l'aménagement du remisage des TER à Toulon ainsi que les travaux pour la bifurcation et l'aménagement de la gare de la Pauline seront financés à hauteur de 118 millions d'euros.

Dans la perspective de la transition écologique, la rénovation énergétique des bâtiments publics constitue une mesure de soutien immédiate au secteur du bâtiment et un investissement nécessaire pour l'avenir. 76 projets de rénovation sont financés sur l'ensemble du territoire métropolitain pour un

montant de 21,6 millions d'euros. Parmi ces projets peuvent être soulignés la restauration du Hameau de Porquerolles (4,8 millions d'euros), la rénovation de l'IUT de l'Université de Toulon (4 millions d'euros) ainsi que des travaux multiples (3,4 millions d'euros) au bénéfice du commissariat de Toulon, de la préfecture ou de l'arsenal de Toulon. Au titre de France Relance, l'Agence de l'eau finance 3 projets de renouvellement de réseaux portés sur le territoire métropolitain, pour plus de 1,2 million d'euros.



Le Transport en Commun en Site Propre bénéficie d'un accompagnement de l'État

Volet enseignement supérieur, recherche et innovation

Parmi les opérations qui ont été identifiées comme prioritaires, plusieurs projets feront l'objet d'un accompagnement par l'État : les aménagements extérieurs de l'Eco-campus de La Garde (4 millions d'euros), la rénovation du cœur du campus et de l'amphithéâtre de l'Université de Toulon (1 million d'euros), le

projet « 4meD » de l'Université de Toulon (2,85 millions d'euros), le Campus des métiers et des qualifications (2,85 millions d'euros) ou encore les opérations « Innov Biomed Change », SEDOMAR, NEUMED, le projet de digitalisation de l'École Supérieure d'Art et de Design de Toulon.

Au total, ce sont près de 12,67 millions d'euros d'investissement qui seront consacrés par l'État aux projets liés à l'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur, une priorité pour la Métropole



Volet santé

Dans le cadre du Ségur de la Santé, l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur a identifié plusieurs projets emblématiques portés sur le territoire métropolitain. Ce programme national, valant Plan de relance sanitaire, est particulièrement ambitieux et comporte notamment une enveloppe de 18 millions d'euros pour un projet de restructuration du centre hospitalier intercommunal Toulon - La Seyne-sur-Mer et de 93 millions d'euros pour la restauration des capacités financières des établissements de santé situés sur la Métropole.



Le centre hospitalier intercommunal Toulon - La Seyne-sur-Mer va voir sa capacité financière restaurée

Volet patrimoine et culture

Après le succès incontestable de la reconversion globale du quartier Chalucet, la Métropole s'engage sur le projet d'envergure exceptionnelle « De Mayol à Pipady » qui a pour vocation d'inventer un nouveau quartier ouvert sur la mer, une véritable vitrine internationale de la Métropole dans une démarche de développement harmonieux du territoire, tourné vers l'avenir mais respectueux de son patrimoine. À la suite de concours d'envergure internationale, ce projet, sans équivalent sur le littoral méditerranéen et français, est une porte ouverte sur la Méditerranée, alliant innovation, développement économique, exemplarité environnementale, culture et bien-être, qui forment l'ADN du territoire. Hôtel de prestige avec thalassothérapie et SPA, ancien hangar des hydravions rénové en Halle marine, dont l'aménagement sera élaboré en partenariat avec la Cité des Sciences et de l'Industrie, parc de près de 20 000 m², véritable poumon vert, bâtiment abritant les bureaux de co-working et de co-living : autant d'équipements et d'aménagements qui rendront à Toulon sa vocation maritime et affirmeront le rôle de Toulon comme première ville du premier département touristique de France, après Paris. Ce dossier emblématique, dont le rayonnement dépasse largement les frontières de la Métropole, fera l'objet de demandes de crédits auprès de l'État, tout au long de sa réalisation et avant le terme de la mandature.



L'école Kedge

Parmi les opérations prioritaires, l'État financera la création des réserves muséales des grands équipements métropolitains, la rénovation de l'Évêché, la rénovation des façades de l'Hôtel des Arts. L'État accompagnera également la rénovation de l'Opéra, les travaux de la villa Noailles ou encore l'acquisition de la Maison de la Créativité du quartier Chalucet (5 millions d'euros).



L'Opéra de Toulon



La villa Noailles

Dans le cadre de la relance, le FNADT est également mobilisé pour des projets structurants du territoire métropolitain, particulièrement impacté par l'annulation des festivals en raison de la crise sanitaire. Ainsi, 528 000 euros pour des projets liés à la culture et portés par Toulon Provence Méditerranée et 58 000 euros pour des projets réalisés sur le territoire métropolitain ont été engagés en 2021.

Enfin, l'appel à projets « France Vue sur Mer » bénéficiera à l'opération d'aménagement et de mise en valeur du sentier du littoral au Pradet pour 248 554 euros.

France Relance aux côtés des acteurs économiques du territoire métropolitain

L'État et la Métropole Toulon Provence Méditerranée s'engagent mutuellement à accompagner les entreprises et acteurs économiques du territoire dans leurs démarches, qu'il s'agisse des appels à projets d'industrialisation, d'emploi et de formation, de recherche, de développement ou de relocalisation de la production au titre du plan France Relance.

L'État est intervenu massivement en soutien de l'économie du Var. Fin 2021, pour le département, ce sont plus de 40 000 entreprises qui ont perçu 730,7 millions d'euros au titre du fonds de solidarité, dont près de 15 000 entreprises situées sur le territoire métropolitain pour un montant de l'ordre de 145 millions d'euros. Plus de 47 millions d'euros de reports d'échéances sociales pour 9 300 entreprises ont également été consenties sur le territoire métropolitain.

En matière d'emploi, à l'échelle du territoire métropolitain, fin 2021, plus de 114 millions d'euros auront été versés au titre de l'activité partielle, représentant près de 13 millions d'heures indemnisées pour 8 526 établissements. Dans le cadre du plan « 1 jeune - 1 solution », ces mesures ont été renforcées. Ainsi, les aides aux structures d'insertion par l'activité économique représentent plus de 13,4 millions d'euros en 2021. Le nombre de places en garantie jeune a été doublé pour 2021 sur la Métropole, représentant 961 248 d'euros.

Plus de 1100 parcours contractualisés d'accompagnement vers l'autonomie ont été ajoutés aux objectifs initiaux.



Une conférence économique

Par ailleurs, ce sont 3 410 contrats aidés dont 2 071 à destination des jeunes et 333 à destination du public issu des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui ont été financés sur le Var en 2021, ainsi que 304 emplois francs à destination des publics des quartiers prioritaires.

En outre, des appels à projets ont été lancés à destination des entreprises industrielles. Plusieurs lauréats sont implantés dans les « Territoires d'industrie » de la métropole. Ainsi, près de 4,4 millions d'euros ont été engagés par l'État pour l'investissement industriel sur le territoire métropolitain.

Enfin, l'État soutient les associations qui luttent contre la précarité, à hauteur de 950 000 euros sur le territoire métropolitain.

Ce sont, au total, plus de 700 millions d'euros qui ont été ou seront très prochainement engagés par l'État dans le cadre de France Relance pour soutenir la commande publique, la transition écologique et l'économie du territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Directeur de la publication : Hubert Falco, président de la Métropole TPM
Publication réalisée par la Direction de la Communication. Crédits photos : Olivier Pastor
Impression : Groupe Impremium - Dépôt légal à parution - Document, visuels et illustrations non-contractuels

14 projets pour l'avenir de la Métropole

Part de l'État

Acquisition Maison de la créativité
5 000 000 €

Appel à Projets TCSP
40 000 000 €

France Relance
Sentier du littoral du Pradet
248 554 €

Électrification du Port de Toulon
3 175 000 €

Rénovation des façades de l'Hôtel des Arts
126 000 €

Villa Noailles, mise en lumière et en sécurité des remparts et aménagements des accès
553 000 €

Rénovation globale de l'Opéra
2 994 000 €

Création d'un chenal d'avivement port Saint Elme
552 000 €

Rénovation du bâtiment de l'Évêché
638 000 €

Sealine vers Porquerolles
1 000 000 €

Production de biogaz à la station d'épuration de l'Almanarre
500 000 €

Réhabilitation du réseau d'eau potable
417 998 €

Réhabilitation des canalisations
246 250 €

Travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées pour lutter contre les eaux claires parasites
592 850 €



Acquisition Maison de la créativité



Appel à Projets TCSP



Électrification du Port de Toulon



Rénovation des façades de l'Hôtel des Arts



Rénovation globale de l'Opéra



Rénovation du bâtiment de l'Évêché



Sealine vers Porquerolles



France Relance - Sentier du littoral du Pradet



Villa Noailles, mise en lumière et en sécurité des remparts et aménagements des accès



Création d'un chenal d'avivement port Saint Elme



Production de biogaz à la station d'épuration de l'Almanarre



Réhabilitation du réseau d'eau potable



Réhabilitation des canalisations



Travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées pour lutter contre les eaux claires parasites

TOULON
LA SEYNE-SUR-MER
HYÈRES
SIX-FOURS-LES-PLAGES
LA GARDE
LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU
OLLIOULES
LE PRADET
CARQUEIRANNE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LE REVEST-LES-EAUX



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



www.metropoleTPM.fr    @metropoleTPM



Cofinancé par
l'Union européenne

